

REUNION DU 6 JUIN 2023

Le six juin deux mille vingt trois, à dix neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Patricia Gady Duquesne, Maire du Tronquay.

Présent(e)s : M. Loïc Bihel, M. Alain Dumont, M. Michel Grivel, M. Dominique Leroux, M. Jean-Claude Leboeuf, Mme Louise Lecordier, Mme Agnès De Saint Denis, M. Michel Jourdan, Mme Stella Cogent, Mme Coralie Bellanger, M. Jean-Claude Proux, Mme Edith Houdan, Raymond Lafosse

Absent(e) : Mme Emilie Simonin

Date de convocation et d'affichage : 01 juin 2023

Ordre du jour : Autoriser le maire a accepter un don provenant de l'association Le cœur du Bois. Accord du prix HT de rachat de la propriété à l'EPFN. Subvention pour l'association l'Éveil Sportive du Tronquay. Questions diverses.

OBJET : Autoriser le maire a accepter un don provenant de l'association Le cœur du Bois

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 14 – Votants : 14
Délibération affichée du 8 juin 2023 au 8 août 2023

Pour 14
Contre 0
Abstention 0

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'association Le cœur du Bois située au Tronquay a décidé de faire un don de 500 € à la commune afin de participer aux dépenses liées à l'entretien de l'Église et notamment au projet de remplacement de la porte principale.

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'ACCEPTER le don de l'association Le cœur du Bois.
- D'IMPUTER cette somme au compte 756.

OBJET : Accord du prix HT de rachat de la propriété à l'EPFN

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 14 – Votants : 14
Délibération affichée du 8 juin 2023 au 8 août 2023

Pour 14
Contre 0
Abstention 0

Madame le Maire rappelle :

Dans le cadre de la convention relative à la constitution d'une réserve foncière signée entre l'Établissement Public Foncier de Normandie et la commune du Tronquay, la propriété cadastrée section B numéro 965 pour une contenance de 535 m², sise 29 route de Bayeux Saint-Lô, La Tuilerie a été acquise par l'EPF Normandie en date du 17/08/2021.

Aux termes de la Convention qui nous lie avec l'EPF Normandie, la municipalité s'est engagée au rachat de la propriété ci-dessus désignée dans un délai maximum de cinq années à compter de la date de transfert de propriété au profit de l'EPF Normandie et peut procéder, à tout moment, à un rachat global ou partiel de la réserve foncière.

Il convient donc d'autoriser la cession de la propriété cadastrée section B numéro 965 sise 29 route

de Bayeux Saint-Lô, La Tuilerie, par l'EPF Normandie au profit de la commune du Tronquay.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'AUTORISER L'EPF Normandie a céder la propriété cadastrée section B numéro 965 sise 29 route de Bayeux Saint-Lô, La Tuilerie, à la commune du Tronquay.
- D'ACCEPTER le prix de cession de l'immeuble ci-dessus désigné au prix HT de 152 241,08 € et précise que cette transaction sera soumise au régime de la TVA en vigueur lors de la régularisation de l'acte.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

OBJET : Subvention pour l'association l'Eveil Sportive du Tronquay

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 14 – Votants : 14

Délibération affichée du 8 juin 2023 au 8 août 2023

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'association l'Éveil Sportive du Tronquay a besoin de louer un bus dans le cadre d'un déplacement.

Afin de participer aux frais de location, il est proposé le versement d'une subvention de 300 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide l'attribution d'une subvention de 300 euros à l'association l'Éveil Sportive du Tronquay.